

REUNION du 16 Mai 2013 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Date de la convocation : 06.05.2013

Présents : M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISET Marc (Conne de Labarde) – M. MARTIN Gérard et M. DEPARIS Claire (Faurilles) - M. LEGAL Alain (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. RAYNAL Michel (Monmadalès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) - M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) - M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) - M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie (Ste Radegonde).

Représentés : M. DUMON Patrick est représenté par M. LEPLUS Julien (Faux)

Absents : M. CASTAGNET Michel (Bardou) - M. LELASSEUX Bernard (Monmadalès) – M. ROSETE Marie (Monmadalès) - M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) - M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) - M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Monsieur Legal présente Madame Claire Deparis, nouveau délégué communautaire représentant la commune de Faurilles en remplacement de Madame Martine Canaux, et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil communautaire.

Compte Rendu de la réunion du 11 avril 2013.

Vote : 25 voix pour, 01 abstention, 00 contre.

M. Le Président propose que le premier sujet soit traité en fin de réunion.

Objet : Contrat d'Objectifs : Programmation Avenant n° 2 – 2013.04.26

Monsieur le Président propose de demander la programmation à l'avenant n°2 du contrat d'objectifs 2011-2014, les deux opérations suivantes :

- Acquisition d'un terrain pour la construction d'une maison de services publics,
- Travaux sur le groupe scolaire.

Le Conseil Communautaire,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1)- Acquisition d'un terrain pour la construction d'une maison de services publics :

- Approuve le projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'une maison de services publics,
- Décide l'inscription au titre de l'avenant n°2 des contrats d'objectifs l'opération présentée ci-dessus,
- Estime le montant de l'acquisition à 103 000.00 €
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :
 - CCPI : 54 800.00
 - Conseil général : 41 200.00
 - Réserve parlementaire : 7 000.00
 - **TOTAL : 103 000.00**

- Prévoit de réaliser cette opération dans le courant de l'année 2013,

- Mandate le Président pour signer au nom et pour le compte de la CCPI l'avenant n° 2 du contrat d'objectifs avec le Conseil Général de la Dordogne.

2)- Travaux sur le groupe scolaire :

- Approuve le projet de travaux sur le groupe scolaire,
- Décide l'inscription au titre de l'avenant n°2 des contrats d'objectifs l'opération présentée ci-dessus,
- Estime le montant des travaux à 25 000.00 €
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :
 - CCPI : 15 000.00
 - Conseil Général : 10 000.00
 - **TOTAL : 25 000.00**

- Prévoit de réaliser cette opération dans le courant de l'année 2013,
- Mandate le Président pour signer au nom et pour le compte de la CCPI l'avenant n°2 du contrat d'objectifs avec le Conseil Général de la Dordogne.

Objet : Acquisition par la CCPI d'un terrain à la commune d'Issigeac : Demande de subvention – 2013.04.27

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 10 mai 2012 concernant la création d'une maison de services publics et maison des associations sur la commune d'Issigeac,

La CCPI décide d'acquérir une emprise située à proximité immédiate des écoles et du restaurant scolaire, cadastrée Section A 631 d'une contenance de 89 ares 10 centiares constructibles en totalité et Section A parcelle 633 d'une contenance de 22 ares et 06 centiares non constructibles,

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'une maison de services publics,
- Sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- Estime le montant de l'acquisition à 103 000.00 €
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- CCPI :	54 800.00
- Conseil Général (contrat d'objectifs) :	41 200.00
- Réserve Parlementaire :	7 000.00
- TOTAL :	103 000.00
- Prévoit de réaliser cette opération dans le courant de l'année 2013,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Ouverture ligne de trésorerie - 2013.04.28

Monsieur le Président explique que la ligne de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier à une insuffisance éventuelle et momentanée de disponibilités. Ce crédit de trésorerie ne peut servir qu'à financer des dépenses de fonctionnement et en aucun cas des dépenses d'investissement.

Considérant les besoins en matière de trésorerie suite à l'intégration de la compétence scolaire au 1^{er} janvier et le réajustement de la DGF par les services de l'Etat dans le courant du mois de juillet, le Président propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le compte de la communauté, à hauteur de 50 000.00 €,
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès de plusieurs organismes bancaires afin d'étudier différentes offres,
- Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Attribution du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2013 (FPIC)

Monsieur le Président informe que la Communauté est concernée cette année par un reversement du FPIC d'un montant de 41 034 € ; Le mode de répartition sera défini lors d'un prochain conseil. La CCPI transmettra aux communes tous les documents relatifs à ce dossier dès réception des services de l'Etat.

Objet : Suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et création d'un nouveau poste – 2013.04.29

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
Vu le précédent tableau des effectifs,

Considérant l'accroissement des tâches qui incombent au secrétariat de la communauté avec la prise de compétence scolaire, et la diminution de la charge de travail sur la commune de St Léon suite au transfert de la compétence scolaire,

La commune de Saint Léon d'Issigeac propose de diminuer les heures de secrétariat au profit de la communauté de communes, et Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un nouveau poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 25 heures et de supprimer le poste actuel d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 21 heures,

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

Préparation et suivi des actions de la collectivité – Finances - Secrétariat

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des **Adjoints Administratifs (1^{ème} classe)**.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2013 pour intégrer la création demandée :

(Madame SARRAT-COSTE, intéressée par l'affaire quitte la salle)

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, *à l'unanimité*
DECIDE,

- De créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 25 heures et de supprimer le poste actuel d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 21 heures,
- Dit que les effectifs du personnel sont fixés tels que présentés en annexe,
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans des emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal aux chapitres prévus à cet effet,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

**Objet : Achat d'un ordinateur portable pour la communauté –
2013.04.30**

Le Président explique au conseil communautaire qu'il serait utile de posséder un ordinateur portable en complément du vidéo projecteur pour nos différentes réunions. Ce matériel pourrait également être mis à disposition des communes adhérentes à notre communauté.

Le montant prévisionnel ne dépassera pas 700.00 €.

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé, *à l'unanimité* :

- Accepte l'achat d'un ordinateur portable pour la communauté,
- Précise que ce matériel pourrait être mis à disposition des communes adhérentes à notre communauté,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la CCPI,
- Autorise le Président à demander différents devis et à passer commande pour l'offre la plus avantageuse,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

**Objet : Désignation d'un délégué pour l'Office de tourisme –
2013.04.31**

Monsieur le Président présente le nouveau délégué représentant la commune de Faurilles, et explique au conseil qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué pour représenter la CCPI au conseil d'administration de l'Office de Tourisme, Suite à un appel à candidature,

Le Conseil Communautaire,
Entendu le présent exposé, *à 23 voix pour, 02 abstentions et 00 contre* :

- Décide de nommer M. GAILLARD Patrick, délégué titulaire et Mme DEPARIS Claire déléguée suppléant de Mme MOLLE Stéphanie, pour siéger et prendre part aux votes de l'Office de Tourisme,

- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Taxe de séjour 2013 : Affectation sur le projet « connaître Michel Jeury, entre futurs et terroirs – 2013.04.32

Vu le projet « Connaître Michel Jeury, entre futurs et terroirs » pour lequel l'Office de Tourisme est maître d'ouvrage,

Monsieur le Président propose qu'une partie du versement de la taxe de séjour de l'exercice 2013 soit affectée au projet, afin que l'office de Tourisme puisse bénéficier d'une subvention Leader

Le Conseil Communautaire,

Entendu le présent exposé, à l'unanimité :

- Prend acte du projet « Connaître Michel Jeury, entre futurs et terroirs », porté par l'Office de Tourisme d'Issigeac,
- Décide que sur le montant de la taxe de séjour 2013 reversé à l'Office de tourisme, la somme de 3 000.00 € soit affectée au projet « Connaître Michel Jeury, entre futurs et terroirs »,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Castagner fait état d'une aide de la commune d'Issigeac à hauteur de 1 000.00 € ainsi que le Conseil Général de 1 000.00 € également en faveur du projet
Monsieur Buisset fait remarquer toutefois, que le dossier a été monté rapidement et que des tracts ont déjà été distribués sur le territoire avec le logo des différents financeurs.

Objet : Tarification des repas fournis aux élèves du Collège de Castillonnès – 2013.04.33

Monsieur le Président expose au conseil qu'à l'occasion d'une journée « Découverte Professionnelle », 14 élèves du collège de Castillonnès, 03 accompagnateurs et 01 chauffeur ont mangé au restaurant scolaire d'Issigeac le mardi 19 février 2013 ;

Monsieur le Président propose que ces repas soient facturés au collège de castillonnès à hauteur de 3.00 € le repas,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Donne son accord pour facturer les repas au collège de Castillonnès à hauteur de 3.00 € le repas,
- Dit qu'un titre de recettes sera émis,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Convention avec le SIAS pour le portage des repas à l'école de St Léon d'Issigeac – 2013.04.34

Monsieur le Président expose au conseil que dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire, il est nécessaire de prévoir le portage des repas pour le restaurant scolaire du site de St Léon d'Issigeac, à compter du 1^{er} juin 2013,

Monsieur le Président propose qu'une convention soit passée avec le SIAS qui sera en charge du portage des repas,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte qu'il est nécessaire de prévoir dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire, le portage des repas vers le restaurant scolaire du site de St Léon d'Issigeac à compter du 1^{er} juin 2013,
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le SIAS d'Issigeac qui sera en charge du portage des repas,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Travaux sur le groupe scolaire : Lancement des marchés – 2013.04.35

Monsieur le Président expose au conseil que dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire, il est nécessaire de prévoir des travaux de voirie et de réfection sur les bâtiments Ecole,

Communauté de Communes du pays Issigeacois – Séance du 16 Mai 2013

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte qu'il est nécessaire de prévoir dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire, des travaux de voirie et de réfection sur les bâtiments scolaires,
- Décide de lancer lesdits marchés de travaux et de recourir à une procédure adaptée, selon les dispositions de l'article 28 du CMP,
- Désigne Monsieur Alain Legal comme la personne représentant le Pouvoir Adjudicateur et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Participation Prov'Emploi 2013 – 2013.04.36

Le 15 octobre prochain le salon Parisien Prov'Emploi ouvre ses portes aux territoires ruraux.

Monsieur Legal rappelle que ce salon touche un public de franciliens désireux de changer de vie et de s'installer dans des agglomérations à taille humaine ainsi que dans des territoires ruraux : recherche d'une activité à reprendre ou à créer et/ou un emploi salarié en fonction de la structure familiale.

La CCPI est associée à la démarche en coordination avec le service du développement territorial de l'ATD et du PGB,

Considérant qu'il y a lieu de participer financièrement à ce salon, à hauteur de 300.00 € par le biais d'une subvention au PGB,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Souhaite que la Communauté soit présente au salon Prov'Emploi le 15 octobre prochain et participera financièrement à hauteur de 300.00 € par le biais d'une subvention allouée au PGB,
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Révision de la carte communale de Faurilles – 2013.04.37

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Faurilles souhaite réviser sa carte communale, approuvée par arrêté préfectoral le 21 novembre 2008.

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réviser la carte communale de Faurilles conformément aux dispositions des articles R 124-4 et suivants,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2013,
- Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs concernés afin de couvrir les frais d'études,
- Souhaite signer un avenant au marché conclu le 14 novembre 2012 avec le bureau d'études en charge des cartes de Monmarvès et Monsaguel,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Objet : Modification des statuts du SMBGD – 2013.04.38

Par délibération en date du 02 avril 2013, suite à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et à la création de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, le Comité Syndical a accepté la mise à jour de ses statuts, Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, cette modification doit être soumise à délibération des adhérents du SMBGD,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la modification des statuts du SMBGD suite à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et à la création de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord,
- Accepte la modification des statuts tels que présentés en annexe,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Questions diverses :

- Annuaire professionnel : M. Legal informe l'assemblée que la MSA a validé sa participation à hauteur de 4 200.00 € environ
- PDIPR : l'entretien des chemins va être assuré cette année par le GIASC : environ 120 kms à 65 € HT le km

Objet : Intégration de la compétence voirie

Un dossier est remis à chaque maire présentant le travail de la commission voirie.
Une étude a été faite à partir des données de chaque commune, des données de la DDT et des simulations du bureau d'études EcoTerritorial.
Il a été appliqué 3 critères pondérés pour appliquer le transfert :

- Population
- Potentiel fiscal
- Linéaire de la voirie à transférer

Si l'on s'appuie sur les critères de la communauté d'Eymet, la voirie à transférer représente 110 359 ML (65%).

M. Martin explique sa méthode de calcul en appliquant la variation différenciée des 4 taux, il fait état d'un montant de transfert trop faible au vu du linéaire transféré.

M. Legal fait remarquer qu'il est important de se caler sur la part transférée par la communauté d'Eymet pour l'intégration de la compétence scolaire.

Après différents échanges et débats, M. Legal explique que la commission voirie va reprendre contact avec chaque mairie pour vérifier le linéaire à transférer et que celle-ci devra trancher en fonction des différents critères retenus.

Prochain conseil : 13 juin 2013

Fin de la séance : 23 heures 45.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 11.04.2013
2013.03.26	Contrat d'Objectifs : Programmation Avenant 2
2013.03.27	Demande réserve parlementaire
2013.03.28	Ouverture ligne de trésorerie
	FPIC
2013.03.29	Suppression du poste d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe et création d'un nouveau poste
2013.03.30	Achat ordinateur portable
2013.03.31	Désignation d'un délégué tourisme au sein de l'Office de Tourisme
2013.03.32	Taxe de séjour 2013 : Affectation sur le projet « Connaître Michel Jeury, entre futurs et terroirs
2013.03.33	Facturation de repas au collège de Castillonnès
2013.03.34	Convention avec le SIAS pour le portage des repas à l'école de St Léon
2013.03.35	Travaux Ecole : Lancement des différents marchés
2013.03.36	Participation au salon Prov'Emploi le 15 octobre 2013
2013.03.37	Lancement de la révision de la carte communale de Faurilles
2013.03.38	Modification des statuts du SMBGD
	Intégration de la compétence voirie
	Questions diverses.

